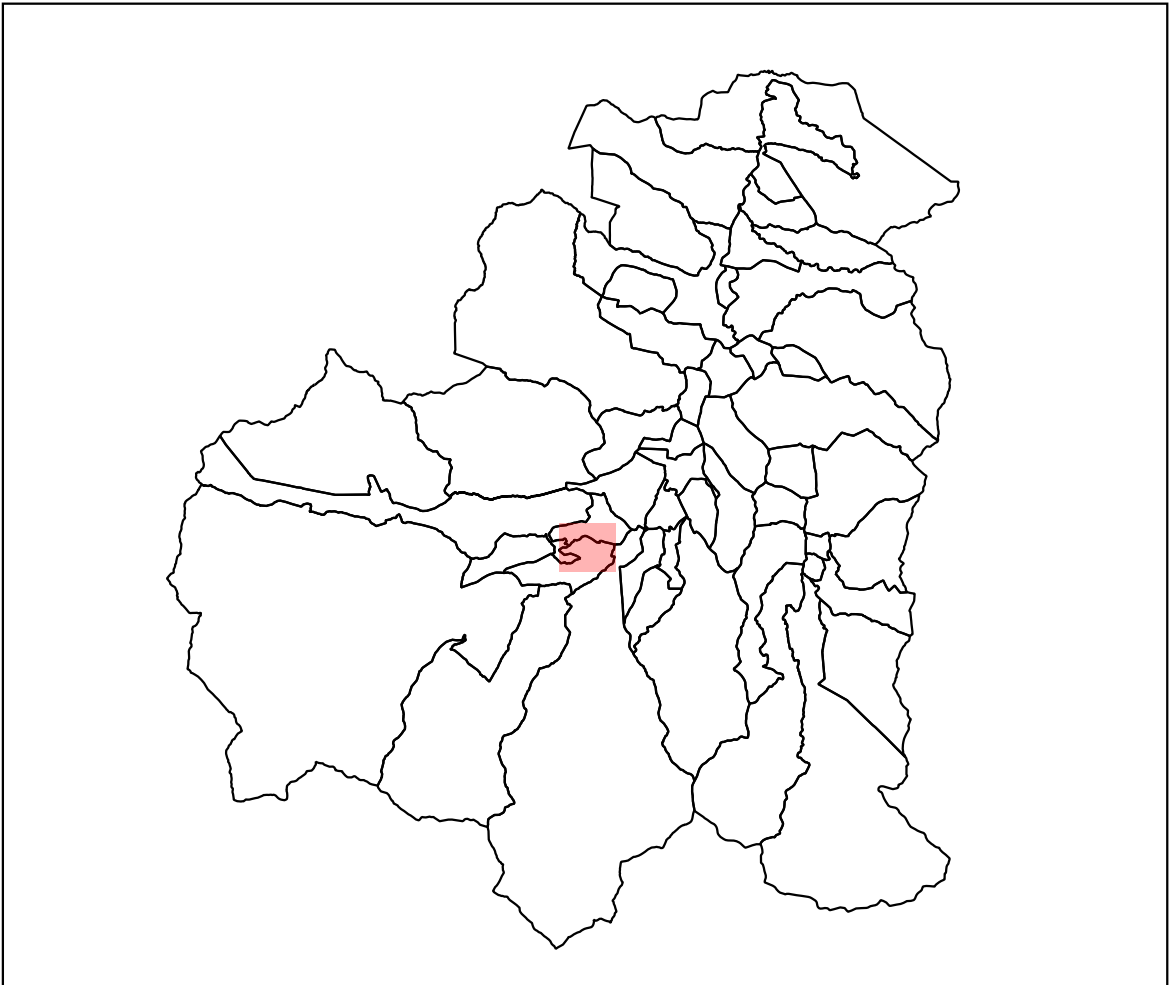




A	zone agricole
Ae	zone agricole à enjeu écologique
Ah	à hameau situé en zone agricole (STECAL)
AU	zone à urbaniser
AUD	zone à urbaniser fermée
Alk	zone à urbaniser pour équipement
Alk	zone à urbaniser à vocation économique
Alk	zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
N	zone naturelle
Nc	zone naturelle accueillant des carrières
Nce	zone naturelle accueillant des équipements publics
Ner	zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
Ni	zone naturelle accueillant des activités de loisirs
Nis	secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
Nis	secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
Nt	zone naturelle accueillant des activités touristiques
Ntc	camping en zone naturelle
U	zone urbaine
Uer	zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques

- Éléments de paysage
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé
- Éléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- Exploitation agricole: élevage
- Bâtiment classé monument historique
- Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABF
- Périmètre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

B : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des servitudes d'Utilité Publique et peuvent rendre certains terrains inconstructibles



Cadeilhan-Trachere Nord

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du PLUI valant SCoT du 07 janvier 202

chelle : 1:2283

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUi de la Communauté de communes Aure Louron
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2019 : Institut National de
l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadix Conseil©